

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ∞ PASSEPORT



La commune d'Orcines ne délivre plus de cartes nationales d'identité ni de passeports.

Les démarches pour demander ou renouveler un titre d'identité doivent être faites auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique.

Une demande de rendez-vous est nécessaire pour déposer le dossier de demande.

Une pré-demande peut être effectuée en ligne sur le site de l'Agence Nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr.

Une fois le dossier rempli sur le site internet, le récapitulatif ou le numéro de la pré-demande sera demandé lors du rendez-vous en Mairie.

Pour connaître les démarches et les pièces à fournir : www.service-public.fr

Liste des communes équipées d'une station biométrique :

AMBERT	04 73 82 70 53
AUBIERE	04 73 44 01 02
BEAUMONT	04 73 28 88 00
BESSE ET SAINT-ANASTAISE	07 73 79 50 12
BRASSAC LES MINES	04 73 54 30 88
CHAMALIERES	04 73 19 57 42
CLERMONT-FERRAND	04 73 42 36 67
COURNON D'Auvergne	04 73 69 90 00
CUNLHAT	04 73 72 07 00
GERZAT	04 73 14 58 51
ISSOIRE	04 73 89 03 54
LES MARTRES DE VEYRE	04 73 39 90 75
LEZOUX	04 73 73 01 00
PONT DU CHATEAU	04 73 83 73 70
PUY GUILLAUME	04 73 94 70 49
RIOM	04 73 33 79 00
ROCHFORT-MONTAGNE	04 73 65 82 51
SAINT-AMANT TALLENDE	04 73 39 30 20
SAINT-ELOY LES MINES	04 73 85 08 24
SAINT-GEORGES DE MONS	04 73 86 71 84
THIERS	04 73 80 88 80
VOLVIC	04 73 33 50 38